

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mardi 17 janvier 2023

ANCIEN SITE INDUSTRIEL DE MÉTALEUROP : L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, EN COLLABORATION AVEC LA CPAM ET LA MSA DU RHÔNE, PROPOSE UN DÉPISTAGE DU SATURNISME POUR UNE LARGE POPULATION RÉSIDANT À PROXIMITÉ

Plusieurs campagnes de dépistage et de sensibilisation ont été menées depuis 1999 par les autorités sanitaires

De 1974 à 2001, la société METALEUROP a exploité une fonderie de plomb sur la zone industrielle d'Arnas, située au nord de Villefranche sur Saône. Cette activité a généré une pollution des sols environnant. Aujourd'hui, une activité de concassage de batteries est réalisé sur ce même site par la société Campine.

En 1999, l'ex-Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) du Rhône a organisé une campagne de dépistage du saturnisme infantile autour du site. Sur les 699 enfants dépistés (âgés de 0 à 12 ans et résidant, gardés ou scolarisés dans un rayon de 1 kilomètre autour du site), 15 avaient une plombémie supérieure à 100 µg/L (seuil alors en vigueur, abaissé à 50 µg/L en juin 2015).

En 2004, un nouveau dépistage est organisé auprès de 20 enfants et 1 femme enceinte résidant dans un rayon de 450 mètres autour du site. Les résultats ont montré que 2 dépassaient 100 µg/L.

En 2015 et en 2019, l'Agence régionale de santé (créée en 2010) a mené une campagne de sensibilisation des médecins sur l'importance du dépistage du saturnisme chez l'enfant et la femme enceinte en présence de sources ou de facteurs de risque d'exposition au plomb.

Aucun cas de saturnisme infantile déclaré à l'ARS ces 10 dernières années

[Le saturnisme](#) infantile fait partie des [36 maladies à déclaration obligatoire](#) aux autorités sanitaires par les professionnels de santé. Ces 10 dernières années, aucun cas de saturnisme infantile n'a été signalé à l'Agence régionale de santé autour de l'ancien site de METALEUROP.

Cependant, compte-tenu de l'évocation de l'activité de METALEUROP dans l'actualité récente, la Préfecture du Rhône et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône et les villes d'Arnas, Gleizé et Villefranche-sur-Saône, ont pris la décision de proposer aux enfants et femmes enceintes, résidant sur un large secteur autour du site, de bénéficier d'un test de dépistage du saturnisme par la réalisation d'une plombémie (dosage de plomb dans le sang).

Un dépistage proposé à une large population et pris en charge à 100% par l'Assurance maladie

Grâce à la contribution de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) du Rhône, les familles résidant sur la zone définie et couverte par les régimes général et agricole de l'Assurance maladie, recevront fin janvier un courrier d'information, accompagné d'un **bon de dépistage**.

Ce sont environ 2000 enfants de moins de 18 ans et femmes enceintes, résidant dans la zone concernée, à qui il est aujourd'hui proposé de faire réaliser une plombémie.

Ces dépistages seront **pris en charge à 100% par l'Assurance maladie**. Les bons seront **valables jusqu'au 31 juillet 2023** et permettront aux familles de se rendre dans le laboratoire d'analyse de leur choix ou de faire appel à un infirmier pour réaliser la prise de sang.

Le saturnisme infantile

Les signes de l'intoxication sont peu spécifiques et souvent non détectables à l'examen clinique. C'est la raison pour laquelle seul le dosage du plomb dans le sang (réalisation d'une plombémie) permet de détecter des cas de saturnisme infantile, définis par une plombémie supérieure ou égale à 50 microgrammes de plomb par litre de sang (> 50 µg/L). Les enfants en bas âge présentent un risque plus élevé d'intoxication au plomb du fait de leur comportement (ils portent fréquemment leurs mains ou des objets à la bouche), d'un coefficient d'absorption digestive élevé et de leur système nerveux en développement. Les femmes enceintes sont également une population sensible du fait des risques pour l'enfant à naître. C'est la raison pour laquelle le dépistage du saturnisme est proposé aux enfants et aux femmes enceintes.

Pour les familles relevant d'un autre régime de sécurité sociale ou dont les enfants sont scolarisés ou gardés sur la zone mais qui n'y résident pas

Elles seront informées via les assistantes maternelles, les crèches, les écoles, les communes, les professionnels de santé (sages-femmes, maternités) ou les médias et invitées à consulter leur médecin qui pourront leur prescrire une plombémie. Ces plombémies seront également prises en charge à 100 % pour les enfants et les femmes enceintes.

Le secteur retenu est plus vaste que lors des précédentes campagnes de dépistage

Le secteur retenu a été défini en lien avec les élus. Il est plus vaste que lors des précédentes campagnes de dépistage de 1999 et 2004 de manière à ce que tous les habitants inquiets de la potentielle exposition au plomb de leurs enfants ou de celles des femmes enceintes puissent facilement avoir accès à un test de dépistage du saturnisme.

Le système national de surveillance du saturnisme infantile permettra de faire un bilan de l'opération, à la fois sur le nombre de plombémies réalisées et sur les résultats de ces plombémies (nombre de plombémies supérieures à 50 µg/L).

L'ARS a également demandé à la CPAM et la MSA de réaliser un bilan mensuel du nombre de tests de dépistages réalisés dans le cadre de cette opération.

Les autorités de l'Etat communiqueront sur les résultats obtenus au travers de leur site internet qui sera régulièrement mis à jour.

Page suivante : la zone géographique retenue.

Zone géographique retenue pour le dépistage du saturnisme pris en charge par l'assurance maladie.

